

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIB 2024 25

Classification 7.10

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE, le QUATORZE JUIN**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 juin 2024

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Nicole DUFOSSÉ Annick SAMSON - Jean-Jacques FUNK - Véronique BAUDRY - Edith NAUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Yannick MALÈVRE, Conseiller Municipal (pouvoir donné à S. MARCHEIX)
Jackie BRUNEL, Conseillère Municipale (pouvoir donné à W. RIBÉRAUD)
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith NAUZE

OBJET : tarifs de location du foyer rural

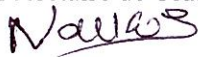
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 6 juin 2014 relative aux tarifs et conditions de location du foyer rural,

A l'unanimité des membres présents et représentés, afin de simplifier la gestion des locations du foyer rural, le Conseil Municipal donne délégation à Madame le Maire pour adapter les tarifs de location à des demandes ponctuelles.

Pour copie conforme,
Saint Antoine sur l'Isle, le 17 juin 2024

La Secrétaire de Séance,



Edith NAUZE



Le Maire,



Paquerette PEYRIDIEUX